



Commune de Torcé-en-Vallée

Canton de Savigné l'Evêque

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023-02

**OBJET : OPÉRATION 59 BÂTIMENT ÉPICERIE –  
Mise en sécurité du poste électricité**

**Monsieur le Maire de Torcé-en-Vallée,**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 212223,  
**Vu** le code de la commande publique, notamment ses articles R2123-4 à R2123-6, R2131-12, R2131-13 et R2131-18,  
**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2020-025 en date du 28 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles 2122-22 et L 2122-23 du code Général des collectivités Territoriales,

**Considérant** la demande du conseil municipale en date du 2 octobre dernier demandant à Monsieur le Maire de solliciter un devis pour le changement du compteur électrique du bâtiment de l'épicerie au vu de sa vétusté et dangerosité,

**Considérant** l'offre de l'entreprise Nicolas Baudron Electricité pour un montant de 2203,61 € TTC est économiquement la plus avantageuse,

### DECIDE

**De valider** le devis de l'entreprise Nicolas Baudron Electricité concernant le changement de compteur électrique du bâtiment de l'épicerie pour un montants de 2203,61 € TTC soit 1836,34 € HT

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

A Torcé-en-Vallée  
Le Maire  
Jean-Michel ROYER,